

MODULE 5 : Accessibilité et convenance de la voirie

(CODE 00521-C)

FINALITÉ

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite conditionne l'intégration, l'égalité des chances et la qualité de vie de ses citoyens et visiteurs.

Ce module permettra aux acteurs concernés mieux accompagner la mise en accessibilité et la promotion de la qualité d'usage pour tous au sein de leur collectivité.

OBJECTIFS

- Comprendre les besoins des personnes en situation de handicap.
- Identifier et appliquer la réglementation relative à l'accessibilité.
- S'inscrire dans une démarche de qualité d'usage pour tous.

MODULE 5 : Accessibilité et convenance de la voirie

(CODE 00521-C)

PUBLIC

Personnels techniques en charge de la voirie.

Effectif

12 participants maximum

PRÉREQUIS

Aucun

MODULE 5 : Accessibilité et convenance de la voirie

(CODE 00521-C)

CONTENU

Handicap et accessibilité

- Déficiences et besoins en accessibilité.
- Processus de production du handicap.
- Historique législatif et réglementaire.
- Approche et prise en compte de la qualité d'usage.

Concertation et programmation de l'accessibilité

- Acteurs de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics : collectivités, professionnels, usagers et riverains.
- Concerner et programmer : instances de concertation (commission communale pour l'accessibilité (CCA), commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)), plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.
- Cadre réglementaire relatif à la voirie et aux espaces publics.

Règlementation accessibilité et préconisations de qualité d'usage

- Caractéristiques techniques de la voirie et des espaces publics : cheminement, qualité du sol, pentes, paliers de repos, dévers, ressauts, abaissés de trottoirs, traversées pour piétons.
- Signalétique et systèmes d'information accessibles aux personnes handicapées : feux tricolores, postes d'appel d'urgence.
- Équipements et mobiliers : bornes, poteaux, panneaux, bancs.
- Stationnement réservé.
- Maintien de la qualité d'usage : qualité de pose des surfaces, signalisation, entretien et maintenance.

MODULE 5 : Accessibilité et convenance de la voirie

(CODE 00521-C)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques.
- Observation et analyse de cas.
- Échanges de pratiques.
- Mise en situation.

MODALITES D'EVALUATION

A l'issue de la formation, les participants seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation (une synthèse sera transmise au commanditaire).

INTERVENANT-E-S

Formateur spécialisé, intervention possible de personnes en situation de handicap (formateurs et personnes ressources).

MODALITÉ INTRA

Ces formations ont lieu dans vos locaux.

TARIF

[Demander un devis](#)

DURÉE

1 journée